



## SORTIE DES CLASSES - ANNEE 2024-2025

(POUR LES ELEVES A PARTIR DU CP UNIQUEMENT)

Vous voudrez bien renseigner ce document afin de nous signifier si vous autorisez ou non votre enfant à quitter seul l'établissement le midi ou/et le soir après la classe, que ce soit de manière régulière ou occasionnelle.

*Yann Celton, Chef d'établissement*

M. / Mme \_\_\_\_\_

responsable/s légal/légaux de \_\_\_\_\_, en classe de \_\_\_\_\_

autorisent  n'autorisent pas

leur enfant à quitter seul.e l'établissement après la classe à 12h05.

autorisent  n'autorisent pas

leur enfant à quitter seul.e l'établissement après la classe le soir à partir de 16h30.

**Signature de la famille :**